



18^{ème} Journée des Activités Physiques Adaptées

Jeudi 09 avril 2020

UFR-STAPS Montpellier

De la prescription d'activité physique adaptée aux Maisons Sport-Santé : place des professionnels STAPS-APA-S

En France, la loi de modernisation du système de santé, promulguée le 26 janvier 2016, reconnaît, dans son article 1^{er}, les activités physiques et sportives comme outil de santé publique dans le cadre de la prévention. Le 25 mars 2019, à l'occasion du Comité Interministériel de la Santé, Roxana Maracineanu, ministre des Sports, et Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé, ont présenté les grandes lignes de la **Stratégie Nationale Sport-Santé (SNSS)** pour la période 2019-2024, dont l'ambition est « *d'améliorer l'état de santé de la population en favorisant l'activité physique et sportive de chacun, au quotidien, avec ou sans pathologie, à tous les moments de la vie* ».

Une des mesures phares de la SNSS consiste en la mise en place de 500 « Maisons Sport-Santé » sur l'ensemble du territoire à l'horizon 2022. Ces structures, dont les 101 premières seront connues début 2020, doivent respecter un cahier des charges précis, et notamment « *permettre d'informer le public, d'établir un programme sport-santé personnalisé et d'orienter vers les intervenants disposant des compétences requises* » alors qu'une « *attention particulière est à porter aux personnes en situation de précarité socio-économique, aux personnes fortement sédentarisées, en situation de handicap ou au niveau d'autonomie limitée (...)* ».

A l'échelon régional, le **Plan Régional Sport, Santé, Bien-être Occitanie 2019-2024**, s'inscrit dans la SNSS, avec entre autres, comme principaux axes :

- de développer l'**Activité Physique Adaptée (APA) à visée thérapeutique**, en reconnaissant le rôle majeur de l'APA dans le parcours de soin pour le traitement des maladies chroniques ;
- de valoriser l'activité physique comme facteur **d'amélioration de la qualité de vie** des personnes en situation de handicap ;
- de **lutter contre la dépendance et la perte d'autonomie** en déployant des pratiques adaptées, accessibles, encadrées, et sécurisées des seniors et personnes avançant en âge ;
- de référencer les **maisons Sport-Santé**, véritables guichet-unique, qui viseront à développer la collaboration entre les professionnels de santé et du sport pour faciliter l'orientation et l'accès, notamment, à l'APA pour les personnes malades en prévention secondaire ou tertiaire.

Dans le cadre de la **18^{ème} Journée des Activités Physiques Adaptées**, il sera question dans ce contexte de la mise en réseau et de la dynamique des différents acteurs de la santé, du sport et de l'Activité Physique Adaptée (nous considérons ici les professionnels STAPS-APA-S). La journée du **9 avril 2020**, seront réunis des acteurs du mouvement sportif, des prescripteurs, des professionnels de santé, des représentants d'associations, et des acteurs politiques pour débattre avec les étudiants de la filière APA-S et les enseignants du Master Activité Physique Pour la Santé de l'UFR-STAPS autour de ces questions:

- Quel est le rôle des institutions (établissements pour personnes âgées, structures de Soins de Suite et de Réadaptation, établissements du médico-social) dans l'optimisation et le développement de la pratique de l'APA des patients/résidents dans leurs parcours de soins, de santé, et de vie?
- Au sein des maisons Sport-Santé éligibles en Occitanie, quelles sont les garanties en termes de qualification des intervenants dans l'élaboration des programmes sport-santé personnalisés et l'orientation vers une activité physique et sportive adaptée des patients atteints de maladies chroniques?
- Enfin, quels sont les critères qui certifient la capacité d'un encadrement sécurisé des personnes fragilisées au sein d'une structure d'activité physique et sportive en milieu ordinaire?